

Santé au travail: l'Assemblée vote une résolution symbolique, en attendant une loi

parlement | santé | syndicats | gouvernement | social | entreprises

Paris, France | AFP | lundi 22/06/2020 - 20:05 UTC+2 | 359 mots

L'Assemblée nationale a voté lundi une résolution symbolique promettant de faire de la "santé au travail une priorité des politiques publiques": un "préalable" à une loi, assure la majorité, mais un texte "bavard" et sans "propositions concrètes" selon l'opposition.

"Cette résolution est un préalable à une proposition de loi que nous souhaitons présenter d'ici la fin d'année", a redit la députée LREM Charlotte Lecocq, qui s'était déjà exprimée sur le sujet mi-juin.

La ministre du Travail Muriel Pénicaud a souligné le lien avec l'épidémie du coronavirus, qui a donné une "acuité" et une "omniprésence inédite" à cet "enjeu de société".

"Il faut améliorer la santé au travail significativement et installer au quotidien une culture de la prévention", a-t-elle insisté.

Dans la résolution votée lundi, les marcheurs déplorent que "la santé au travail, tout comme la santé scolaire, soit encore l'un des parents pauvres des politiques de santé publique".

Ils s'engagent à une réforme pour "doter la France d'un système d'acteurs de santé au travail plus efficace et tourné vers la prévention des risques professionnels".

La députée du Nord Charlotte Lecocq (LREM) a assuré que la proposition de loi serait construite "en articulation étroite avec les négociations rouvertes" lundi dernier par "les partenaires sociaux". Les discussions sur ce sujet avaient échoué jusqu'ici.

L'opposition a globalement jugé inutile la résolution, "des intentions, sans propositions concrètes", selon le LR Stéphane Viry, et une résolution "bavarde" et qui n'a "pas de plus-value", aux yeux du socialiste Alain David.

La députée LFI Mathilde Panot a reproché à la majorité le rejet d'une proposition de loi LFI sur le burn-out en février 2018.

Les partenaires sociaux ont repris lundi dernier les discussions. En février dernier, la reprise des négociations, six mois après un constat de désaccord, avait été interrompue par le confinement.

La santé au travail a fait l'objet de deux rapports en 2018 et 2019 de Charlotte Lecocq.

Sa proposition de confier la gestion des financements à l'Urssaf avait provoqué une levée de bouclier du Medef. Les partenaires sociaux craignaient une "étatisation" du système, avec la création préconisée d'une structure unique "France Santé Travail" sous tutelle des ministères du Travail et de la Santé.

adc/chl/cbn

© Agence France-Presse